TRANSCRIPTION

PUBLICATION Transcriptions / Transcripts DATE February 27, 2001 8:45 a.m.

HEADLINE: Round Table on Creating a More Efficient Labour Market in Canada Hosted by the Centre for the Study of Living Standards: First Session -

Improving the Effectiveness of Sector Councils

Moderator: Our next speaker is Jean Charest who is a professor at the University of Montreal and has done much research on sector councils at both the provincial level and at the federal level. Jean?

Jean Charest: Merci Andrew. Effectivement je suis heureux de pouvoir parler ce matin d'un sujet de recherche majeure en ce me qui concerne à savoir les conseils sectoriels. En particulier depuis l'an dernier outre mes fonctions à l'Université de Montréal je dirige pour le compte du gouvernement du Québec l'évaluation de la politique d'intervention sectorielle qui a été adoptée en 1995 au Québec et qui a conduit à la mise sur pied de 24 comités sectoriels; il s'agit d'un mandat de travail d'une durée de trois ans, qui sera complété à l'automne 2002

Les conseils sectoriels sont une innovation majeure au plan des institutions du marché du travail à mon avis qui d'abord reconnaissait la logique sectorielle des marchés du travail, qui reconnaissait aussi que des institutions étaient un complément nécessaire au jeu du marché et à l'action gouvernementale et qui aussi reconnaissait l'importance du partnership relativement aux problématiques de main d'oeuvre et de formation.

Le défi était énorme, réussir à faire ce que ni le marché à lui seul, ni le gouvernement ne pouvait faire, c'est à dire réussir à réduire autant que possible l'écart entre la demande et l'offre de main d'oeuvre en agissant sur le développement des compétences, et ce pour tout le Canada. Récemment le discours du Trône et l'excellent rapport du groupe d'experts ont renouvelé d'une certaine façon l'appui aux conseils sectoriels et je pense qu'il faut s'en réjouir.

L'expérience des conseils sectoriels et l'analyse qu'on peut en faire me suggère d'abord un constat général et ensuite trois pistes de travail pour améliorer l'efficacité des conseils sectoriels. Le constat général, et en ce sens je rejoins mes intervenants précédents, est à l'effet que les conseils sectoriels peuvent produire, et produisent en fait des services utiles pour améliorer le fonctionnement des marchés du travail. Les réalisations sont nombreuses à cet effet. Les conseils sectoriels sont ce que j'appellerais des producteurs de biens publics, sinon eux-mêmes des biens publics ou des institutions. Leur développement peut être considéré comme relativement lent dépendant des points de vue. D'une part parce qu'il faut reconnaître qu'ils s'attaquent à des problèmes complexes que le marché ou l'État ne réussissent pas davantage à régler. D'autre part parce que le partenariat est un processus de construction relativement lent et difficile, je dirais surtout dans un système de relations industrielles plutôt décentralisé, ce qui est le cas du Canada.

Il n'y a pas de solutions miracles uniques à mon avis et je mets de l'avant trois pistes complémentaires à poursuivre pour améliorer l'efficacité des conseils sectoriels. Il s'agit d'un soutien financier, d'un soutien technique et d'un soutien politique à l'égard des conseils sectoriels.

D'abord le soutien financier. Deux approches différentes à ma connaissance ont été expérimentées au Canada dans les dernières années, celle de Développement ressources humaines Canada et celle expérimentée au Québec par Emploi-Québec. On connaît la formule de développement de Ressources humaines Canada. Il s'agit d'accorder un soutien financier temporaire de quelques années pour le démarrage des conseils sectoriels puis on considère que l'autofinancement sera un test de vérité du partenariat et du besoin sectoriel d'avoir un conseil sectoriel.

Au gouvernement du Québec, suite à des discussions avec les partenaires patronaux et syndicaux en 1995 on a plutôt décidé de financer les comités sectoriels de main d'oeuvre de manière permanente pour leur fonctionnement de base, en plus de leur accorder un financement pour des projets spécifiques, mais sur la base des résultats visés et des résultats atteints par les comités sectoriels. La contribution des partenaires patronaux et syndicaux est plutôt demandée et estimée sur la base du temps et des services consacrés aux comités sectoriels. Ce dernier mode de financement assure aux acteurs une pérennité de leurs actions, tout en exigeant en même temps des résultats, des résultats de bonne représentation patronale et syndicale, des résultats de fonctionnement sérieux et des résultats opérationnels. Si les conseils sectoriels sont des institutions qui produisent des biens publics pour le marché du travail et pour l'économie en général, ce que je crois, pourquoi leur demander de se financer de manière privée après quatre, cinq, ou six ans d'opération. Le ferait-on avec d'autres institutions et j'ose référer même à des institutions gouvernementales, à des ministères comme DRHC ou avec l'industrie et commerce sous prétexte que ces institutions rendent des services aux acteurs privés du marché du travail? Évidemment non. Dans ce sens-là je pense que la recommandation 6.2 du rapport du groupe d'experts est intéressante en matière de financement des conseils sectoriels mais je recommanderais d'aller plus loin dans le sens de mes derniers propos.

Parlons du soutien technique, et je serai plus bref là-dessus. Le travail des conseils sectoriels pour atteindre leur mandat est colossal et il repose d'abord sur une bonne connaissance du secteur et des liens avec les marchés du travail. Ce travail d'analyse et d'information sur le marché du travail est toujours à refaire et il exige des moyens, des ressources techniques, qui font souvent défaut aux conseils sectoriels. Je crois que les gouvernements ont les ressources techniques et les ressources humaines pour mieux supporter les conseils sectoriels dans ce travail important. Les liens entre les ressources gouvernementales et les conseils sectoriels doivent être renforcés et en ce sens je trouve particulièrement intéressantes les recommandations 1.2 à 1.5 du rapport du groupe d'experts pour améliorer justement le soutien technique aux conseils sectoriels.

Je termine avec le soutien politique. Le processus d'émergence et de reconnaissance des conseils sectoriels comme institutions centrales des marchés du travail nécessite un soutien politique de la part de l'État. Ce soutien a fait défaut à mon avis depuis les années '90 surtout quant à la nécessaire collaboration des gouvernements provinciaux avec le gouvernement fédéral. Pire encore, je dirais, il y a eu beaucoup trop d'instabilité institutionnelle et politique depuis une dizaine d'années, lorsqu'on pense, par exemple, à la création puis à la disparition de la Commission canadienne de mise en valeur de la main d'oeuvre et des différentes sociétés provinciales, les provincial

labour boards dont Andrew parlait précédemment. C'est, à mon avis, le partenariat qui est ainsi ébranlé à chaque fois. À cet égard la recommandation 6.3 du rapport du groupe d'experts à l'effet de créer une nouvelle société "d'État" ou société privée qui s'appellerait Entreprise Canada est intéressante mais en même temps inquiétante parce que je crains que l'on répète la mise sur pied de nouvelles institutions à tous les dix ans pour ensuite les abolir, ce qui est déstabilisant pour les partenaires du marché du travail.

Je conclus en disant que les marchés du travail sectoriel, parce qu'à mon avis il faut parler "des marchés du travail" et non pas d'un marché, les marchés du travail sectoriel donc sont trop complexes pour être "gérés" seulement par des conseils sectoriels et seulement au niveau pan-canadien. La collaboration des provinces et même à l'intérieur des provinces est tout à fait essentiel avec les conseils sectoriels canadiens, avec le gouvernement fédéral, et actuellement cette collaboration entre les paliers de gouvernement fait trop souvent défaut. Merci.

Moderator: Merci beaucoup Jean.